



LE FLASH

d'Octant

Revenus fiscaux

Numéro 142 - Juillet 2008

L'évolution des revenus en Bretagne de 2001 à 2005

Le reflet de l'étalement urbain

Les revenus des Bretons ont augmenté de 12,4 % entre 2001 et 2005. Cette progression est proche de la moyenne de ceux de province. En 2005, la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à 16 100 euros, ce qui situe la Bretagne au 5^e rang des régions françaises. La croissance des revenus touche essentiellement l'espace périurbain.

La Bretagne se distingue des autres régions en matière d'évolution des revenus. Le rapport entre les hauts et bas revenus y reste plus faible qu'ailleurs. Les revenus des actifs progressent moins qu'en France de province mais ils sont plus élevés. Les revenus des ménages de 60 ans et plus augmentent plus fortement que dans les autres régions. Enfin, si les revenus des ménages de grande taille augmentent moins qu'au niveau national, ils sont supérieurs à la moyenne française.

Le phénomène d'étalement urbain s'accompagne d'une croissance des revenus. En effet, dans les communes périurbaines, les revenus progressent fortement (13,6 % contre 10,9 % dans les pôles urbains). Cette croissance est d'autant plus forte que les communes sont éloignées des pôles. Elle dépasse même la frontière des aires urbaines en s'étendant aux communes multipolarisées.

La Bretagne : une région toujours moins inégalitaire

La dispersion des revenus des Bretons est moins marquée que dans le reste de la France métropolitaine : le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de revenus les plus élevés (9^e décile) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus faibles (1^{er} décile) vaut 4, alors que ce rapport, appelé interdécile, est égal à 5 pour l'ensemble de la métropole. Avec les Pays de la Loire, la région est ainsi la moins inégalitaire. Les revenus les plus faibles augmentent un peu plus en Bretagne que

Dans cette étude, le terme **revenu** désigne le revenu déclaré médian par Unité de Consommation (UC¹).

Le **ménage** est constitué de l'ensemble des foyers fiscaux habitant dans un même logement.

1- Echelle d'équivalence utilisée couramment par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par équivalent adulte. Le revenu fiscal exprimé par Unité de Consommation (UC) présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe - Voir

dans l'ensemble des régions hors Île-de-France. Le 1^{er} décile a ainsi progressé de 13,8 % sur la période contre 13,1 % en province.

Le dynamisme de la Bretagne se traduit également par la progression des ménages imposés et par celle du nombre total de ménages sur la période (6,2 % soit 1 point de plus que la province).

Les revenus des plus âgés progressent plus vite

L'augmentation des revenus recouvre des phénomènes distincts selon les tranches d'âge².

Aux âges actifs, les revenus augmentent moins vite que dans le reste des régions de province (l'écart est d'environ un demi-point) mais restent, pour chacune des tranches d'âge, supérieurs à la moyenne nationale.

Au contraire, les revenus des ménages de 60 ans et plus progressent très fortement, plus que dans les autres régions. Plusieurs facteurs expliquent cette progression : l'arrivée à la retraite de personnes ayant bénéficié d'un régime plus favorable, la disparition progressive de retraités aux faibles revenus, des couples de retraités percevant plus souvent qu'auparavant deux retraites.

Des familles nombreuses plus favorisées que dans les autres régions

Les revenus 2005 des ménages de cinq personnes ou plus sont plus élevés en Bretagne qu'en France : 13 250 € par unité de consommation contre 11 450 €. Toutefois, les revenus de ces ménages augmentent moins vite. Les ménages concernés sont de moins en moins nombreux : 95 500 en 2005 contre 99 200 en 2001.

A contrario, les revenus des ménages de moins de 4 personnes ont davantage progressé que la moyenne nationale entre 2001 et 2005. Ainsi, l'écart entre les ménages de grande et petite tailles se réduit.

Les pôles urbains concentrent toujours les hauts et bas revenus

Les pôles urbains et leurs villes-centres constituent les zones les moins égalitaires avec un rapport

2- Il s'agit de l'âge du référent fiscal.

Évolution du revenu selon la tranche d'âge du référent fiscal entre 2001 et 2005

Âge du référent fiscal		Métropole	Province	Bretagne
moins de 30 ans	Revenu médian (€)	14 144	13 638	14 346
	Évolution (%)	9,7	11,4	10,7
de 30 à 39 ans	Revenu médian (€)	15 342	14 763	15 374
	Évolution (%)	12,6	13,7	13,3
de 40 à 49 ans	Revenu médian (€)	15 868	15 431	15 696
	Évolution (%)	8,7	9,2	8,7
de 50 à 59 ans	Revenu médian (€)	19 270	18 855	19 545
	Évolution (%)	9,9	10,8	10,3
de 60 à 74 ans	Revenu médian (€)	17 239	16 799	16 939
	Évolution (%)	14,7	15,4	17,3
75 ans et plus	Revenu médian (€)	15 271	14 711	13 773
	Évolution (%)	13,0	13,2	15,6

Source : Insee, DGI-Revenus fiscaux localisés des ménages

Évolution du revenu selon le type de ménage entre 2001 et 2005

Type de ménage		Métropole	Province	Bretagne
1 personne	Revenu médian (€)	15 142	14 436	14 053
	Évolution (%)	12,4	13,6	14,5
2 personnes	Revenu médian (€)	18 575	17 853	17 687
	Évolution (%)	12,2	13,0	14,4
3 personnes	Revenu médian (€)	18 261	17 715	17 932
	Évolution (%)	10,1	10,8	11,6
4 personnes	Revenu médian (€)	16 746	16 166	16 539
	Évolution (%)	10,5	11,2	10,7
5 personnes ou plus	Revenu médian (€)	11 452	11 383	13 247
	Évolution (%)	13,2	14,1	11,7

Source : Insee, DGI-Revenus fiscaux localisés des ménages

interdécile de 4,7 contre 4 dans l'ensemble de la région. Les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés le sont plus que dans les autres zones.

A l'image de la progression du nombre de ménages, les revenus des pôles urbains augmentent moins qu'en Bretagne : 10,9 % contre 12,4 %.

Excepté Quimper et Saint-Malo, les revenus des grandes agglomérations bretonnes progressent moins dans la ville-centre que dans les autres communes du pôle urbain.

La périurbanisation à l'origine de la croissance des revenus

Dans les aires urbaines, les revenus dans les communes appartenant aux couronnes

périurbaines connaissent la progression la plus importante entre 2001 et 2005 : + 13,6 %, soit une augmentation de 2 030 euros. Le revenu y est également le plus élevé : 17 000 €. Les communes périurbaines sont, en outre, les plus égalitaires (3,4 pour le rapport interdécile) et les plus attractives (+ 10 % de ménages). Si les niveaux de revenu des communes multipolarisées sont un peu plus faibles que dans les autres communes urbaines (15 600 €), ils sont désormais supérieurs à ceux des pôles d'emplois ruraux. Les communes périurbaines attirent presque autant de ménages que les premières couronnes (+ 9,7 %).

La variation des revenus est relativement comparable dans les communes de l'espace rural et celles de l'espace urbain : respectivement + 1 763 € et

+ 1 806 €. Mais dans ce dernier, les évolutions varient en fonction de l'éloignement des pôles. Ainsi, les communes les plus proches des pôles ont connu une augmentation plus modérée de leurs revenus.

La forte croissance des revenus du périurbain s'étend même au-delà des aires urbaines. Dans les communes multipolarisées, soumises à l'attraction de plusieurs pôles urbains, les revenus progressent de 13,5 % comme dans les couronnes périurbaines.

Ces constats reflètent le phénomène d'étalement urbain. Si les revenus en zone urbaine sont toujours bien supérieurs, beaucoup de communes rurales, en particulier celles situées en bordure de l'espace urbain, ont également connu des croissances importantes. La forte augmentation de population dans les communes éloignées des villes-

Évolution des revenus déclarés selon le type d'espace entre 2001 et 2005

	Nombre de ménages fiscaux		1 ^{er} décile par UC		Médiane par UC		9 ^e décile par UC	
	Évolution (%)	2005	Évolution (%)	2005 (€)	Évolution (%)	2005 (€)	Évolution (%)	2005 (€)
Métropole	4,7	24 439 610	11,9	6 121	11,7	16 357	10,9	33 204
Province	5,2	19 916 022	13,1	6 161	12,5	15 864	11,5	30 803
Bretagne	6,2	1 260 102	13,8	7 461	12,4	16 119	11,5	29 980
Urbain breton	6,3	894 982	13,2	7 628	12,1	16 817	11,7	31 141
<i>dont : pôle urbain</i>	4,2	546 553	10,0	6 805	10,9	16 702	11,6	32 261
<i>couronne périurbaine</i>	10,0	279 642	16,8	8 801	13,6	17 000	12,3	30 122
<i>communes multipolarisées</i>	9,7	68 787	16,3	7 883	13,5	15 608	12,6	27 868
Rural breton	5,9	365 120	15,1	7 155	13,5	14 790	11,4	26 755
<i>dont : pôle emploi dans espace rural</i>	6,2	86 072	13,4	7 526	12,4	15 476	10,9	28 105
<i>couronne du pôle emploi dans espace rural</i>	8,1	1 905	17,2	8 259	13,1	15 710	9,5	26 946
<i>espace à dominante rurale</i>	5,8	277 143	15,4	7 056	13,9	14 575	11,7	26 351

Source : Insee, DGI-Revenus fiscaux localisés des ménages

centres et l'allongement des trajets quotidiens domicile-travail permettent de penser que la croissance des revenus s'explique par l'arrivée de ménages d'actifs aux revenus plus élevés que ceux des anciens résidents.

Les revenus les plus élevés dans les aires urbaines de Rennes, Vannes et Quimper

Avec + 11,9 %, les revenus ont moins progressé dans l'aire urbaine rennaise que dans les six autres aires urbaines, à l'exception de Quimper. Elle reste malgré tout celle où ils sont les plus importants. Ils dépassent même 18 000 € dans le pôle urbain.

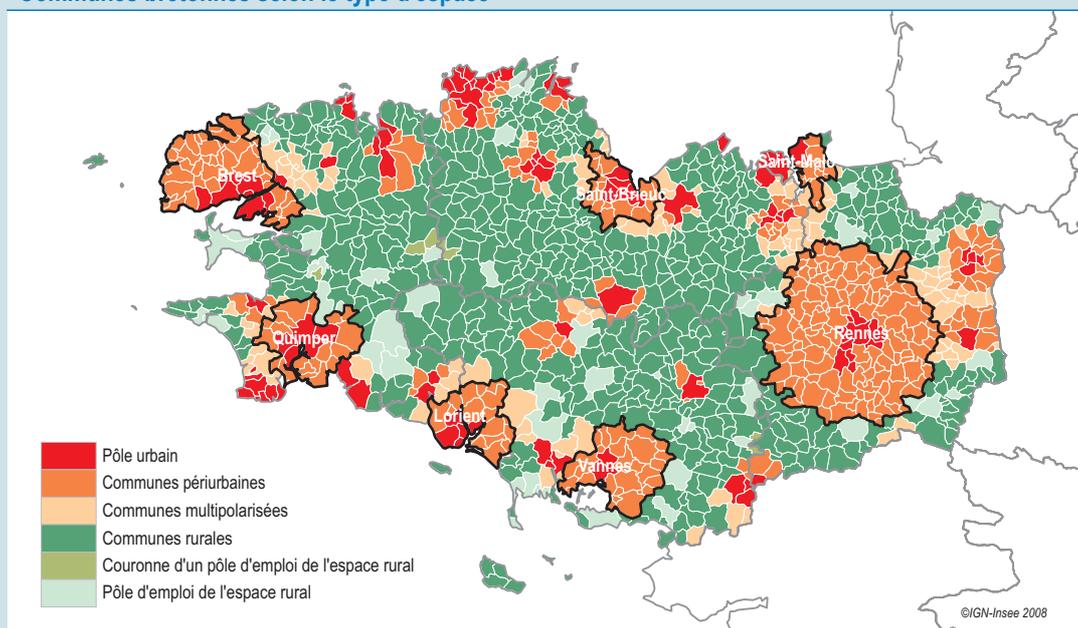
L'aire urbaine de Vannes arrive au second rang des aires urbaines bretonnes en 2005. Mais les revenus déjà forts en 2001, progressent moins que dans la plupart des autres aires urbaines.

Comme en 2001, les revenus de l'aire urbaine de Quimper restent parmi les plus élevés grâce à l'augmentation importante de la part des pensions et retraites dans la structure des revenus observée sur le littoral durant la période.

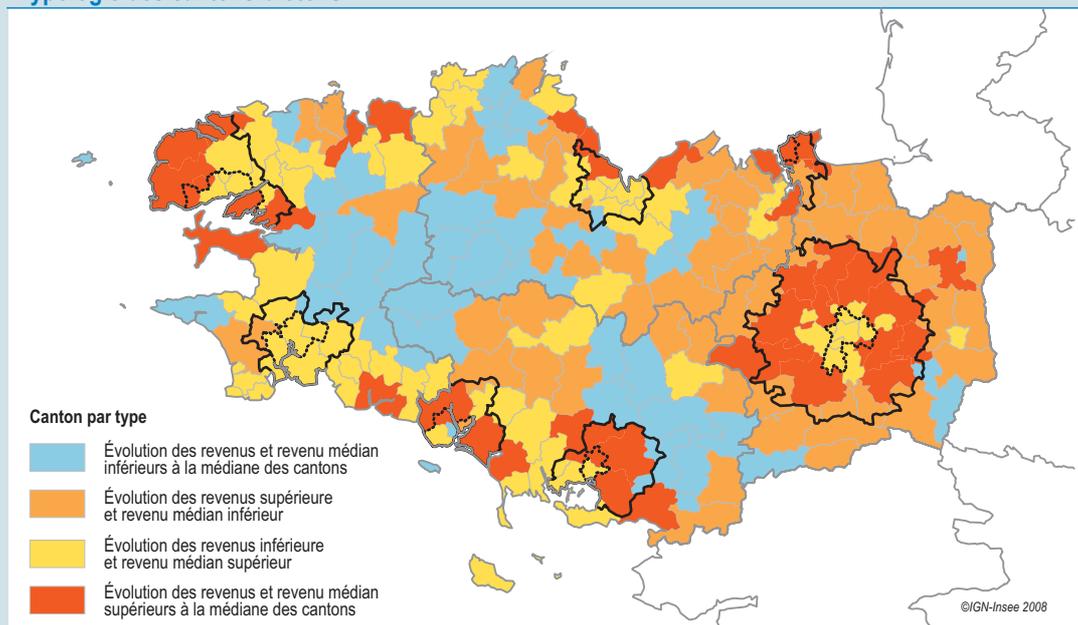
Un phénomène de rattrapage dans l'aire urbaine de Saint-Malo

Les revenus des aires urbaines de Saint-Malo, Lorient et Brest progressent le plus de 2001 à 2005. Mais ce sont aussi celles pour lesquelles ces revenus étaient les plus faibles en 2001. On assiste ainsi à une homogénéisation

Communes bretonnes selon le type d'espace



Typologie des cantons bretons

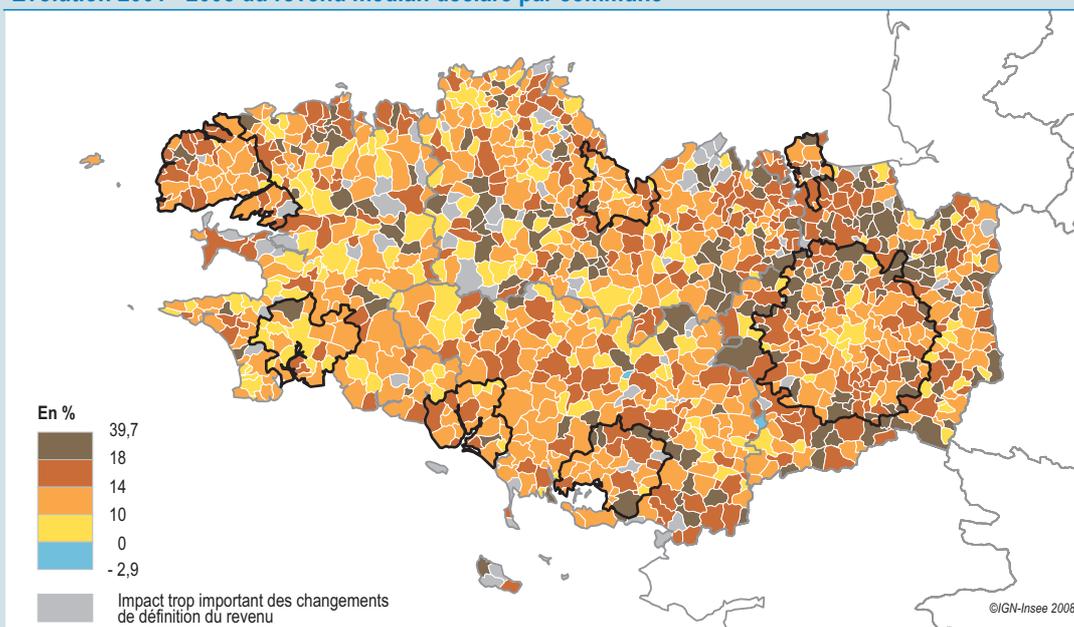


Évolution des revenus déclarés dans les 7 grandes aires urbaines bretonnes entre 2001 et 2005

Aires urbaines	Nombre de ménages fiscaux		Revenus déclarés par UC - 1 ^{er} décile		Revenus déclarés par UC - Médiane		Revenus déclarés par UC - 9 ^e décile		Rapport inter-décile Valeur 2005
	Évolution (%)	Valeur 2005	Évolution (%)	Valeur 2005 (€)	Évolution (%)	Valeur 2005 (€)	Évolution (%)	Valeur 2005 (€)	
Urbain breton	6,3	894 982	13,2	7 628	12,1	16 718	11,7	31 141	4,1
Rennes	6,8	215 418	12,0	8 029	11,9	17 854	11,6	33 275	4,1
Saint-Malo	3,8	31 088	18,7	6 872	14,1	15 913	13,0	31 581	4,6
Brest	4,9	124 288	13,3	7 533	12,6	16 620	12,7	30 321	4,0
Saint-Brieuc	5,3	53 060	14,0	7 296	12,3	16 643	11,6	30 709	4,2
Vannes	10,6	52 946	14,4	7 916	12,2	17 384	12,4	33 334	4,2
Lorient	5,2	81 117	14,4	7 139	13,0	16 287	12,7	30 002	4,2
Quimper	6,1	54 074	11,7	8 003	10,4	17 114	11,1	31 949	4,0

Source : Insee, DGI-Revenus fiscaux localisés des ménages

Évolution 2001 - 2005 du revenu médian déclaré par commune



Source : Insee, DGI-Revenus fiscaux localisés des ménages

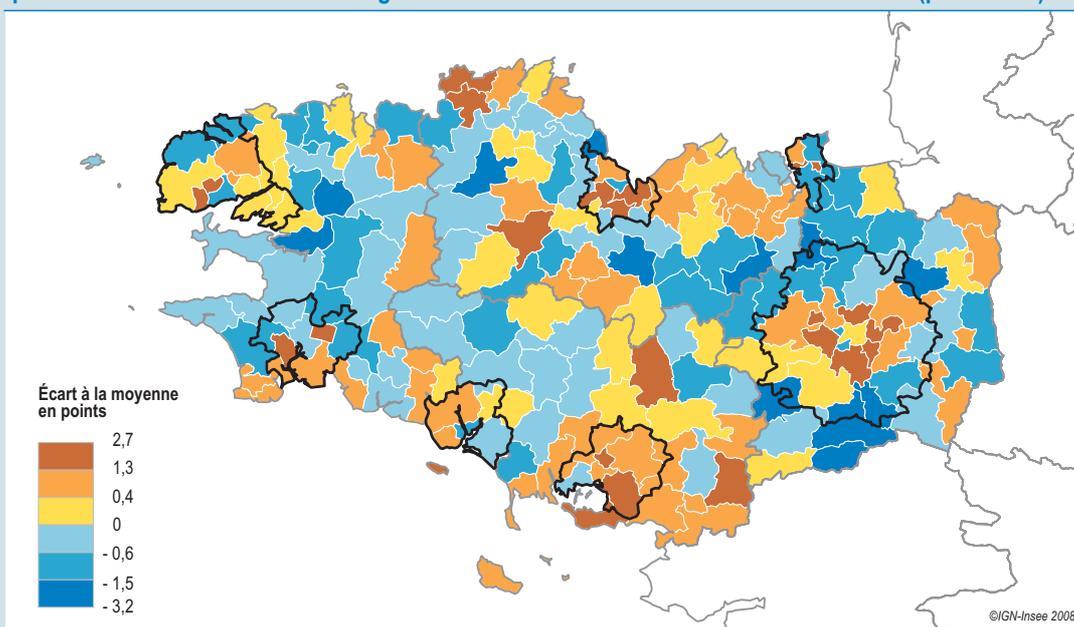
progressive des niveaux de revenu dans les sept grandes aires urbaines.

La hausse de revenus la plus importante se situe dans l'aire urbaine malouine, tant dans le pôle que dans la couronne. Les revenus restent cependant les plus faibles parmi les sept aires urbaines. Les plus bas revenus ont toutefois progressé de 18,7%.

L'autre rive de la Rance connaît la même progression, les communes de Dinard, Ploubalay et Plancoët participant à cette croissance.

L'aire urbaine briochine se trouve, en revanche, dans une situation intermédiaire avec un revenu médian progressant moyennement. À Saint-Brieuc même, les plus bas revenus ont très peu progressé (+ 2,4 % pour le 1^{er} décile), ce qui correspond, compte tenu de l'inflation sur la période (+ 7,8 %) à une plus grande pauvreté des plus défavorisés.

Écart à la moyenne des évolutions de la part des retraites, pensions d'invalidité, pensions alimentaires et rentes viagères dans les revenus déclarés entre 2001 et 2005 (par canton)



Source : Insee, DGI-Revenus fiscaux localisés des ménages

L'effet papy-boom autour de Rennes

La part des retraites et pensions progresse pour chaque type d'espace en Bretagne un peu plus qu'en France et plus fortement encore dans les aires urbaines. Cela s'explique principalement par la structure de la population bretonne, plus âgée que la moyenne nationale. Depuis longtemps, la part des retraites dans les revenus est forte sur le littoral. Mais en 2005, la part de ce type de revenu augmente surtout dans l'ensemble des pôles urbains. La variation dépasse 3 points dans certains cantons de l'aire urbaine rennaise alors qu'elle est de 1,2 point en Bretagne.

Le phénomène est particulièrement net pour les zones de fortes densité de population où se concentre la

majorité de la population active, en particulier autour de Rennes et au sud de l'aire urbaine briochine. Les pôles urbains n'ayant pas connu de progression du nombre de ménages fiscaux aussi notable que dans leurs couronnes, c'est le passage à l'âge de la retraite de nombreux ménages qui explique probablement ces résultats, et non pas l'arrivée de retraités.

Les hausses de revenu plus fortes à la périphérie des aires urbaines

Les revenus en Ile-et-Vilaine progressent fortement dans l'ensemble, notamment au-delà de

la couronne rennaise. Hors aire urbaine, les revenus ont ainsi crû de 15,8 % et le nombre de ménages de 8,7 %. Dans les communes multi-polarisées et dans celles appartenant à l'espace rural, ils augmentent respectivement de 16,4 % et 15,5 % (+ 12,6 % et + 7,7 % pour les ménages).

On peut donc parler de l'existence d'un modèle d'expansion de tache urbaine pour la situation rennaise. On peut également évoquer ce modèle de développement mais dans une moindre mesure pour l'agglomération brestoïse. La hausse des revenus est ainsi particulièrement nette dans la couronne périurbaine brestoïse,

alors que les résultats sont dans la moyenne pour le pôle urbain et la ville de Brest.

D'autres logiques de développement urbain sont à l'œuvre sur le territoire breton. Des croissances importantes des revenus sont ainsi observées aux frontières des Pays de la Loire mais aussi autour de communes moyennes des Côtes-d'Armor et du Finistère Nord. A l'inverse, les évolutions sont plus modérées sur l'ensemble du littoral Sud où les niveaux étaient déjà importants en 2001.

La partie littorale de l'aire urbaine vannetaise connaît ainsi une relative stagnation du niveau de revenu. La part des pensions y croît

fortement, en particulier dans le pôle urbain. Les hausses sont, en revanche, plus marquées au nord de l'aire urbaine où les niveaux des revenus sont désormais très élevés. Cette zone Nord s'étend même jusqu'aux limites de l'aire urbaine de Lorient. Les revenus de l'aire lorientaise restent un peu plus faibles qu'à Brest et Saint-Brieuc. Les bas revenus sont particulièrement nombreux à Lorient même.

Méthodologie

La source

Les revenus fiscaux des ménages sont établis à partir de deux fichiers :

- le fichier des déclarations de revenus fiscaux ;
- le fichier de la taxe d'habitation.

Le rapprochement de ces deux fichiers permet de constituer des **ménages fiscaux** lorsqu'à une année donnée, coïncident une déclaration indépendante de revenus (un, deux foyers fiscaux ou plus) et l'occupation d'un même logement connu à la taxe d'habitation comme résidence principale.

Les statistiques fournies sont déclinées selon trois niveaux d'observation :

- l'unité de consommation ;
- le ménage ;
- la personne.

Entre l'année de référence des revenus (année où ils sont perçus) et leur diffusion, il s'écoule environ deux ans.

Les indicateurs diffusés permettent de décrire le niveau et les disparités des revenus des ménages à travers leur médiane, quartiles et déciles, mais aussi selon la composition du revenu.

Les données sont disponibles, depuis les revenus 2000, pour une vingtaine de regroupements communaux, supracommunaux et infracommunaux. La médiane est fournie à partir d'un seuil de 50 ménages fiscaux et les autres indicateurs à compter de 2 000 habitants au recensement de la population de 1999.

Définitions

Le ménage fiscal

Un **ménage** est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les **ménages fiscaux** désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité et les sans-abri.

Le **ménage fiscal** n'est pas un ménage au sens du recensement de la population.

Le revenu fiscal

Le **revenu déclaré aux services fiscaux** est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la *déclaration des revenus*, avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;

- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Le revenu fiscal ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

L'unité de consommation

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

La médiane

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la médiane du revenu fiscal par UC. Elle partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à la médiane et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Les 1^{er} et 9^e déciles

Le seuil des *bas revenus* correspond à la limite du 1^{er} décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Le seuil des *hauts revenus* correspond à la limite du 9^e décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Le rapport interdécile

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le rapport interdécile du revenu fiscal par UC. Il établit le rapport entre les *hauts revenus* et les *bas revenus* (9^e décile / 1^{er} décile).

Géographie

L'ensemble des communes françaises sont réparties en espaces rural et urbain.

L'**espace urbain** est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire.

L'**unité urbaine** est un ensemble d'une ou plusieurs communes ne présentant pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux habitations et comptant plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le **pôle urbain** est une unité urbaine (commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants) offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

La **couronne périurbaine** recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

L'**espace rural** regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace urbain. Cet espace est très vaste, il représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes.

Le **pôle d'emploi de l'espace rural** comprend les communes (ou unités urbaines) appartenant à cet espace à dominante rurale et comptant 1 500 emplois ou plus.

La **couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural** est composée des

communes (ou unités urbaines) appartenant à cet espace à dominante rurale et dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.

Le **rural breton** est composé de communes bretonnes appartenant à un pôle d'emploi dans l'espace rural, à la couronne d'un pôle d'emploi dans l'espace rural ou de toute autre commune de l'espace rural.

L'**urbain breton** correspond aux communes bretonnes appartenant à un pôle urbain, une couronne urbaine ou étant des communes multipolarisées.

Précautions d'étude

La source **revenus fiscaux** évolue au cours du temps en fonction de nouvelles dispositions législatives concernant les déclarations de revenus. Les comparaisons annuelles et les évolutions sont donc à faire avec précautions :

- en 2002, les revenus des indépendants relevant du régime des micro entreprises ont été modifiés dans le calcul du revenu (prise en compte d'un abattement). L'impact au niveau métropole est une baisse des revenus médians de 0,3 %. Mais c'est à des niveaux géographiques plus fins que l'impact sur la médiane est imprévisible et parfois important ;
- en 2003, des montants qui ne figuraient pas dans la déclaration apparaissent, il s'agit de revenus non imposables des jeunes agriculteurs et artisans pêcheurs ;
- en 2005, certains revenus du patrimoine ont été ajoutés. Il s'agit de ceux soumis à prélèvement libératoire. L'impact au niveau métropole est de 0,26 % sur la médiane par UC mais très variable selon les zonages et les indicateurs. Les impacts sur la médiane par département font notamment ressortir un impact supérieur dans les départements d'Île-de-France les plus aisés (0,5 % à Paris). En Bretagne, l'impact est faible (0,22 % dans les Côtes-d'Armor, 0,20 % dans le Finistère, 0,17 % en Ille-et-Vilaine et 0,18 % dans le Morbihan). Mais c'est sur les derniers déciles que l'impact est parfois important.

Impact de la correction sur les revenus fiscaux médians par UC en 2005 selon la tranche de population de la commune (nombre de communes)

Tranche de population*	Poids de l'impact**					Total
	moins de 0,02 %	de 0,02 à 0,26 %	de 0,26 à moins de 1 %	plus de 1 %	pas de données	
moins de 2 000 habitants	480	213	175	46	12	926
de 2 000 à 9 999 habitants	44	158	107	1		310
plus de 9 999 habitants		23	8			31
Total	524	394	290	47	12	1 267

* Population Sans Doubles Comptes (PSDC) au recensement de la population de 1999

** impact de la correction sur la médiane des revenus fiscaux par UC

Source : Insee, DGI-Revenus fiscaux localisés des ménages 2005

Pour en savoir plus

- La pauvreté moins marquée en Bretagne / Sandra Chirazi ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 111 (2008, janv.). - P. 22-24. - Accessible en ligne.
- Les revenus déclarés par les Bretons au titre de l'année 2003 / Carole Deschamps ; Insee Bretagne. - Dans : *le Flash d'Octant* ; n° 116 (2006, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- La pauvreté en Bretagne / Insee Bretagne ; Isabelle Le Boëtté, Sylvain Dajoux, Agnès Palaric...[et al.]. - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; n° 47 (2005, mai). - 100 p.
- Formes de pauvreté en Bretagne / Isabelle Le Boëtté ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 102 (2005, juil.). - P. 21-26. - Accessible en ligne.
- Revenus fiscaux des ménages en 2001 : disparité des quartiers au sein des grandes villes bretonnes / Robert le Verre ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 99 (2004, oct.). - P. 9-19. - Accessible en ligne.
- Les revenus disponibles localisés en 2004. - Dans : *Insee résultats, société* ; n° 80 (2008, avr.). - Système en ligne.
- Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités / Laurent Auzet, Magali Février, Aude Lapinte. - Dans : *Insee première* ; n° 1162 (2007, oct.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- Réduction des inégalités de revenus : le rôle des prélèvements et prestations / Insee. - Dans : *France, portrait social* ; n° 10 (2006, nov.). - P. 65-78. - (Références). - Accessible en ligne.
- Le revenu des ménages ralentit, après un rebond en 2004 / Insee. - Dans : *France, portrait social* ; n° 10 (2006, nov.). - P. 35-52. - (Références). - Accessible en ligne.
- Les revenus et le patrimoine en France : édition 2006. - Paris : Insee, 2006. - 115 p. - (Références). - Accessible en ligne.

Directeur de la Publication : Bernard Le Calvez

Rédactrice en chef : Sylvie Lesaint

Secrétaire de rédaction : Geneviève Riézou

Composition : Jean-Paul Mer

Cette note a été rédigée par :

Sylvain Dajoux et Nadine Le Roho

INSEE Bretagne

36, place du Colombier CS 94439 35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 99 29 33 33 Fax : 02 99 29 33 90

Pour tout renseignement statistique :

0 825 889 452 (0,15 € la minute)